



Paris le 18 octobre 2022

LETTRE OUVERTE

Madame la Maire de Paris,

La CGT Ville de Paris vous a saisi par lettre ouverte le 21 juin 2022 sur les conditions d'organisation du processus électoral en vue des élections professionnelles qui se dérouleront du 1er décembre au 8 décembre 2022.

Cette lettre ouverte avait pour ambition de vous alerter, ainsi que l'exécutif Parisien, sur l'incapacité de la ville de Paris à mettre en œuvre les moyens nécessaires auprès des agents pour organiser les élections professionnelles sous le mode de scrutin « du vote électronique » qui se tiendront du 01 décembre au 08 décembre 2022.

La CGT Ville de Paris revendique le vote à l'urne parce que nous pensons qu'il est le moyen de vote le plus démocratique, qu'il est le seul mode de scrutin à posséder une dimension collective, qu'il permet à l'ensemble des agents de partager un moment citoyen pendant leur temps de travail, qu'il assure une accessibilité de vote équitable entre les catégories C, B et A, entre les filières ouvrières, techniques et administratives...

Il reste incontestablement l'unique mode de scrutin accessible à tous.

Alors où en sommes-nous à 6 semaines du début de ce scrutin ?

Nous pouvons déjà observer que la Ville de Paris n'a pas répondu à notre organisation syndicale concernant la vérification des adresses postales de tous les agents dans tous les services. En effet, un grand nombre d'agents concernés par la création d'une boîte mail spécialement prévue pour cette occasion n'ont toujours pas reçu le courrier leur indiquant la marche à suivre. Nous vous rappelons qu'en 2018 (scrutin de vote par correspondance) qu'un loupé magistral de votre part sur cette question avait déjà mis en lumière un pourcentage trop important de courrier qui revenait avec la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée ».

Concernant la mise à disposition des boîtes mail créées spécialement pour l'occasion, la Ville de Paris nous indique en CT Central du 07 octobre 2022 que nous en sommes après vérification à 2200 boîtes mails ouvertes sur les 26000 boîtes mails créées pour pouvoir participer au scrutin. L'exécutif ne semble pas plus inquiet que ça sur cette situation en nous déclarant lors de cet échange :

« Nous comptons sur un pic d'ouverture de ces boîtes mails la semaine de l'ouverture du scrutin ».

Sur ce sujet, certains agents concernés par la création de cette boîte mail apprennent par l'assistance chargée de les accompagner pour l'ouverture de celle-ci, qu'ils n'existent pas dans la base informatique. Le 11 octobre 2022, lors des visites de sites mutualisés effectués par la DRH et les O.S, un représentant de la Direction des systèmes d'information et du numérique nous confirmait qu'essentiellement les agents de terrain pouvaient être concernés par le fait qu'ils peuvent exister sur le fichier ressources humaines mais ne pas exister dans la base informatique liée à l'ouverture d'une boîte mail, même celle prévue provisoirement pour accéder au scrutin de décembre 2022.

Lors du comité de concertation du 12 octobre 2022, la DRH nous indiquait au vue des échanges, qu'il s'était rendu compte d'une erreur de communication de leur part en expliquant de la nécessité pour les agents d'une boîte « @paris.fr » pour pouvoir voter. En effet, les boîtes dites « ZIMBRA » qui sont des adresses mails « @paris.fr », pour certains agents qui les ont activés, ces derniers pensent légitimement qu'ils pourront voter avec, ce qui n'est pas le cas.

La CGT ville de Paris vous demande expressément que nous soit communiqué le nombre de boîtes mails existantes fonctionnelles par rapport au nombre d'électeurs.

Madame la Maire, nous pourrions continuer à ce stade de vous énumérer une multitude d'exemples ubuesques sur l'avancé opérationnelle de la DRH concernant la création et l'ouverture de ces boîtes mails professionnelles qui seront indispensables aux agents pour accéder au scrutin de vote, sans oublier certaines directions de la Ville qui n'ont toujours pas rencontré les organisations syndicales représentatives à ce jour pour commencer à échanger sur le sujet.

Cependant, c'est bien vous l'exécutif parisien qui démontre à ce stade avancé, que les moyens de vote pour les agents, dont vous avez la responsabilité dans l'organisation des élections professionnelles, sont inopérants !

Dans ce cadre, face à un désastre annoncé auquel vous aurez activement participé, nous réitérons d'organiser en urgence les élections professionnelles de décembre 2022 sur le mode du scrutin à l'urne.

Vous avez su écrire dans votre ouvrage « Le lieu des possibles » : « Surtout, je ne décide pas seule dans mon bureau, mais milite pour la concertation en toutes circonstance. (...) Mes convictions me servent de boussole dans un monde qui ne distingue plus ni son nord de son sud ni sa gauche de sa droite. (...) Je considère pour ma part qu'il faut en permanence observer pour comprendre, et comprendre pour adapter. Nous avons tout à gagner à prendre le temps d'écouter. (...) Pour le budget participatif, nous sommes allés à la rencontre des gens, nous avons mis des urnes dans la rue, nous leur avons parlé, nous les avons écoutés, et la modalité de vote qui a eu le plus de succès, ce n'est pas le site internet, mais bien la bonne vieille urne électorale. »

Madame la Maire de Paris, il est encore temps pour vous d'appliquer ce que vous exprimez « penser » !

La CGT Ville de Paris vous rappelle que ces élections professionnelles appartiennent aux agents et à leurs organisations syndicales et que chaque agent de la collectivité doit être en situation d'égalité pour pouvoir accéder au scrutin de vote.

Un empêchement significatif des personnels à pouvoir s'exprimer, pour élire leurs futurs représentants, entrainera les conséquences dont nous vous avons déjà alerté auparavant, devant les autorités compétentes.

Veillez recevoir, madame la Maire de Paris, nos salutations syndicales.

Pour le Comité CGT ville de Paris
La coordinatrice
Maria DA COSTA PEREIRA

Comité CGT ville de Paris
Bourse du Travail, 3 rue du château d'eau 75010 Paris
comite.cgt.villedeparis@gmail.com